

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 19/10/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, AVISSE CUVIER Elise, BOCLET Laure, NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie,

Étaient absents ayant donné procuration :

M. Pascal ISRAEL ayant donné procuration à Mme Valérie FREMANGER,
Mme Véronique DELAVIGNE ayant donné procuration à Mme Anne PLATEL,
M. POTEL Pascal ayant donné procuration à M. Thierry CREUSET

Étaient absents excusés : MM. LEROUX Pascal ,BECQUET Francis,

Absents : MM. BOULANGER Carol, LEGER Thomas, Mme PAPIN Caroline.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Adoption des comptes rendus du 11 juillet 2023
2. Convention relative au fonds de concours pour les travaux de voirie rue Henri Barbusse
3. Délibérations :
 - Création des statuts pour le SIEP
 - Taux de promotion applicable au personnel communal appartenant à la filière animation
 - Mises en non-valeur
 - Cession d'une parcelle avenue du Vimeu Vert
 - Décision modificative n° 1
 - Classe de neige : participation des familles
 - Rétrocession d'une concession
4. Divers

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Anne PLATEL** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1) ADOPTION DES COMPTES RENDUS DU 11 JUILLET 2023

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2) CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE HENRI BARBUSSE

Mme le maire donne lecture de la convention proposée par la CCV qui a la compétence « voirie », elle propose une convention afin de pouvoir verser un fonds de concours sur les travaux de bordurage réalisés lors de l'aménagement de la rue Henri Barbusse. Le montant des travaux de bordurage a été estimé à 76 000 €, ce qui représente un fonds de concours de 38 000 €. Ce montant sera ajusté en fonction des dépenses réelles sur présentation des factures acquittées et d'un bilan financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le maire à signer ladite convention.

3) DELIBERATIONS

↳ Création des statuts pour le SIEP

Mme le maire rappelle que lors de sa réunion du 21 juillet 2022, le conseil avait validé les nouveaux statuts du syndicat mixte du SIEP. Toutefois les services de l'Etat ont demandé une nouvelle fois de modifier les statuts (enlever les noms des intercommunalités auxquelles appartiennent les collectivités membres du syndicat et ne mentionner que les collectivités), ainsi que la date de création au 1^{er} janvier 2024 au lieu du 1^{er} janvier 2023. Mme le maire rappelle que les 2 modifications importantes par rapport au fonctionnement actuel sont que :

- Le siège du syndicat sera établi au bâtiment administratif (4 allée des Marettes à Friville-Escarbotin)
 - La représentation des membres sera fixée comme suit : chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant (au lieu de 2 auparavant), de 12 délégués titulaires et de 12 suppléants pour la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour les 12 communes qu'elle représente.
- Il est donc nécessaire d'approuver ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ces nouveaux statuts.

↳ Taux de promotion applicable au personnel communal appartenant à la filière animation

Mme le maire explique que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a introduit un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade la notion de taux de promotion. Le conseil municipal a donc fixé en 2007 les taux de promotion pour les différents grades des différentes filières occupées dans la collectivité, or à ce moment-là il n'y avait aucun agent rattaché à la filière animation. Il est donc nécessaire de fixer les taux de promotion pour la filière animation :

Mme le maire propose de les fixer comme suit :

- Animateur principal de 1^{ère} classe : 100%
- Animateur principal de 2^{ème} classe : 100%
- Animateur : 100%
- Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : 100%
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe : 100%
- Adjoint d'animation : 100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux de promotion pour la filière animation comme proposés.

↳ Mises en non-valeur

Mme le maire informe l'assemblée que le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admissions en non-valeur relatives à de vieilles créances devenues irrémédiablement irrécouvrables. Le montant restant à recouvrer de ces créances s'élève à 1 522,61 euros. Mme le maire demande donc à l'assemblée de passer ces dettes en créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 1 522,61 €.

↳ Cession d'une parcelle avenue du Vimeu Vert

Mme le maire fait part à l'assemblée qu'une personne souhaiterait faire l'acquisition de l'ancien parking de la parcelle n° Z 855 (centre de secours) située avenue du Vimeu Vert, qui était jusqu'alors loué par M. Wallet. Cette personne a déjà racheté la station de lavage et souhaiterait donc étendre son activité en proposant une friterie, une laverie 24h/24, un locker mondial relais...

Mme le maire explique que lors des travaux d'aménagement du SDIS, seule la pose de bornes a eu lieu pour séparer la partie mise à disposition du SDIS et celle restant à la commune.

Après délibération le conseil municipal est favorable à cette vente, et charge Mme le maire de solliciter l'avis des domaines, puis d'engager la division parcellaire.

↳ Décision modificative n°1

Mme le maire donne lecture des mouvements budgétaires à apporter au budget primitif :

Section Investissement

DEPENSES

➤ Opération « Entretien des bâtiments communaux »

Compte 2132 : +19 000 €

Compte 2131 : + 3 300 €

➤ Opération « Rénovation de la cour de l'école primaire »

Compte 231 : + 20 000 €

➤ Opération « Acquisition de matériel »

Compte 2188 : + 800 €

Compte 2158 : + 5 600 €

➤ Opération « Investissements futurs » :

Compte 231 : - 47 700 €

RECETTES

➤ Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

Compte 28041511 : + 1 000 €

Section de fonctionnement

DEPENSES

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics : + 3000 €

615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments : - 3000 €

6156 – Maintenance : + 6 500 €

618 – Divers services extérieurs : + 5 500 €

➤ Chapitre 012 : charges de personnel

633 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations : + 4 000 €

6417 – Rémunération des apprentis : + 1 500 €

6450 – charges de sécurité sociales et de prévoyance : + 20 000 €

6470 – autres charges sociales : + 21 000 €

➤ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

6541 – Créances admises en non-valeur : + 600 €

➤ Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations

681 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : + 1 000 €

RECETTES

➤ Chapitre 73 : Impôts et taxes

73123 – TADEM : + 46 100 €

➤ Chapitre 75 : Produits de gestion courante

7588 – Autres produits de gestion courante : + 14 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

☞ Classe de neige : participation des familles

Mme le maire informe l'assemblée que la classe de neige aura lieu du samedi 6 avril au vendredi 19 avril 2024 soit 14 jours. Elle propose de fixer dès maintenant la participation des familles de façon à ce qu'elles puissent effectuer le règlement sur plusieurs mois. Elle rappelle qu'en 2022 la participation était de 19,50 €/jour pour un enfant de Feuquières et de 26 €/jour pour un enfant de l'extérieur. Le demi-tarif est appliqué pour tous si un 2^{ème} enfant de la même famille participe à la classe de neige.

Elle propose donc de fixer la participation des familles à 21,50 €/jour pour un enfant de Feuquières et à 28€ par jour pour un enfant de l'extérieur, puis de maintenir le demi-tarif pour le 2^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et fixe les tarifs comme indiqué ci-dessus.

☞ Rétrocession d'une concession

Mme le maire informe l'assemblée que des personnes, propriétaires d'une concession perpétuelle de 2m² achetée en 2019, ne veulent plus y être inhumés et souhaitent la rétrocéder à une administrée de Feuquières. Mme le maire demande donc l'autorisation à l'assemblée de signer l'acte de substitution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) DIVERS

➤ Mme le maire rend compte des décisions prises par délégation de fonction :

- N° D01-2023 : décision relative à la clôture d'une régie d'avances (accueil de loisirs)
- N° D02-2023 : décision portant création d'une régie mixte de recettes et de dépenses (accueil jeunes)
- N° D03-2023 : signature d'un avenant n°1 au marché public passé avec l'entreprise STPA (Travaux rue Barbusse) d'un montant de 4 062,96 € H.T
- N° D04-2023 : signature d'un avenant n°1 au marché public passé avec l'entreprise TRANCART ESPACES VERT d'un montant de 6 069,00 € H.T
- N° D05-2023 : signature d'un avenant à la convention pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public dont le nouveau montant HT est de 8 708,00 € H.T
- N° D06-2023 : signature d'un avenant n°1 au marché public passé avec l'entreprise STPA (aménagement cour de l'école) d'un montant de 1 748,37 € H.T

➤ Mme le maire rappelle que lors de sa réunion du 15 juin 2021, l'assemblée délibérante a décidé d'octroyer une location de salle par an, à titre gratuit, à chaque agent de la collectivité et élu. Elle rappelle également que cette disposition à titre gratuit est aussi une façon de récompenser l'investissement des élus pour la commune. Mme le maire fait part de la demande de Thomas LEGER relative à la réservation de la salle socioculturelle pour le baptême de sa fille en avril 2024. Ce dernier n'ayant pas participé aux réunions de conseil municipal, ni aux réunions de commission ainsi qu'aux diverses manifestations officielles depuis avril 2021, Mme le maire demande l'avis des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, il est proposé de modifier la délibération du 15 juin 2021 et d'ajouter une clause, ainsi il est décidé par 13 votes « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (M. Louchart et Mme Fremanger) d'octroyer une location de salle par an et à titre gratuit aux élus de la collectivité sous condition d'exercer régulièrement leurs fonctions de conseiller municipal conformément à la charte de l'élu local.

➤ Mme le maire fait part à l'assemblée de sa visite à l'entreprise INTUIS lors de la venue de Mme la Ministre de l'Ecologie. Elle évoque l'agrandissement de l'entreprise afin de pouvoir développer la fabrication

des pompes à chaleur, toutefois l'entreprise est confrontée à un manque de place. C'est pourquoi le directeur de l'entreprise l'a sollicité afin de lui proposer l'acquisition de la parcelle C50, située face à l'entreprise, afin d'y faire un parking et de pouvoir étendre leur entreprise sur le parking actuel. Mme le maire précise également que cet agrandissement générerait la création de plus de 100 emplois.

Mme le maire rappelle que cette parcelle est incluse dans l'OAP de la rue de la République.

Elle demande donc à l'assemblée si elle serait favorable à cette vente, et explique que dans l'affirmative il faudrait au préalable en informer la CCV afin d'inclure cette modification de zonage dans la modification du PLUi qu'elle va engager, si cela est possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour céder la parcelle C50 à l'entreprise INTUIS.

➤ M. CUVIER avise l'assemblée que les travaux d'aménagement de la cour de l'école primaire sont quasiment terminés, quelques travaux doivent être réalisés pendant la période des vacances scolaires, la réception définitive est prévue début novembre. Concernant les peintures intérieures, l'entreprise Glanddier réalisera les peintures dans la cage d'escalier du milieu puis des toilettes pendant les vacances de la Toussaint.

Il informe l'assemblée qu'il s'est rendu avec Mme le maire à l'école maternelle afin de faire un point sur les travaux à prévoir. Des travaux d'isolation sont à prévoir. Une demande sera faite auprès de la FDE dans le cadre du programme Cocon.

Il fait part à l'assemblée du début de l'installation de la vidéoprotection à compter du mois de novembre.

Enfin il prévient l'assemblée qu'un filet de protection sera installé au niveau de la toiture de l'église pour empêcher l'intrusion des pigeons.

➤ Mme BARBIER informe l'assemblée qu'elle avait contacté la MFR d'Yzengremer afin d'envisager un projet d'aménagement place de la Prairiette, toutefois la personne en charge du dossier a quitté l'établissement fin juin. Elle attend qu'un nouveau responsable de projet soit nommé.

Elle rappelle que la commission communication travaille actuellement sur le bulletin annuel.

Enfin elle informe l'assemblée qu'elle a été contactée par un chargé de mission du PNR afin d'installer un totem sur la place en relation avec les points nœuds (panneaux avec cycliste).

➤ Concernant l'aménagement de la place, M. MAVIOU informe l'assemblée que les travaux sur le réseau eau potable autour de la place sont terminés.

Le dossier de demande de subvention au titre du fonds vert devrait passer en commission avant la fin de l'année, toutefois il faut s'assurer que les premières factures réglées pour les études en 2023 satisferont pour justifier d'un commencement avant le 31/12/2023.

M. MAVIOU regrette que les panneaux d'entrée de ville mis en place en mai soient déjà endommagés (accrochés ou pliés par des véhicules lourds).

➤ Mme PLATEL fait part à l'assemblée de la décision prise par la commission animation et par le bureau municipal de ne pas organiser de soirée repas au profit du téléthon. Une réflexion sera menée dans les prochains mois afin de trouver une nouvelle formule pour participer au téléthon. Elle précise qu'elle en a informé les associations qui s'associaient habituellement à la municipalité et les a encouragées à reconduire leurs actions, au profit du téléthon, au sein de leur association comme chaque année.

Le marché de Noël aura lieu les 16 et 17 décembre, il reste 2 places de disponible côté exposants. Une exposante s'est également proposée de décorer la salle.

➤ Mme le maire informe l'assemblée que le prochain CA de la MARPA aura lieu le 27 novembre.

➤ Elle propose également aux membres de l'assemblée une réunion de travail sur l'avenir du bus le mardi 14 novembre.

➤ Mme PLATEL fait remarquer qu'il y a un véhicule démantelé stationné rue Edouard Vaillant. M. CREUSET répond que ce véhicule a déjà été signalé aux services de la gendarmerie, mais que depuis rien n'a été fait.

➤ Mme AVISSE fait part de son étonnement quand au revêtement du chemin du Plant Barbier, elle ne pensait pas que ce soit ce type de revêtement qui serait mis, et signale qu'il serait nécessaire de combler les trous dans le bout du chemin. Mme le maire répond que les travaux réalisés avaient été abordés en réunion de conseil.

➤ Mme NOEL fait part des remerciements des résidents de la MARPA pour le repas des aînés et pour les colis remis à ceux ne pouvant participer aux repas.

➤ M. CHIVOT fait remarquer que le fossé rue Edouard Vaillant a été refait par les agents de la CCV, qu'ils ont réalisé un beau travail.

➤ Mme le maire fait part des remerciements de la ville d'Eu pour la subvention qui lui a été allouée pour le fonctionnement du SMUR. Elle fait part également des remerciements de la famille MAILLARD pour les gestes de sympathie reçus lors du décès de M. MAILLARD René.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,
Mme Maryline HECKMANN

